

AUTORISATION de passer une CONVENTION avec les PONTS & CHAUSSÉES au sujet de la construction d'une digue à PATATES à DURAND

Le MAIRE demande au Conseil l'autorisation de passer une convention avec le Service des Ponts & Chaussées en vue: 1°) de l'étude du projet de construction d'une digue à Patates à Durand, lieu dit "Rivière du Butor" destinée à protéger le hameau qui s'y trouve - 2°) de l'établissement du cahier des charges et éventuellement l'autorisation de signer le marché à être exécuté sous la surveillance des Ponts et Chaussées.

Le Maire rappelle que les fonds nécessaires à la construction de cette digue ~~seront~~ seront versés par le FIDOM. Nous n'aurons pas à contracter d'emprunt à cet égard.

Je mets aux voix.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Adopté à l'unanimité. le 19 septembre 1955
P. le Chef de Bureau
Signé: Illisible

Approuvé
le 21 sept/55
le Préfet
P. le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: A. J. Petit